

**DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA
DÉFENSE DE PAPEETE**

Aloys FOTZE
Division Projets BP9154
98716 PIRAE
Email : aloys.fotze@intradef.gouv.fr

FAAA GAM MISE NORMES ET AUGMENTATION STOCKAGE SEO

Date d'émission 25/03/2026
N° d'affaire : 2509JT210000029
Référence chrono : CT/JT210/0326/0085
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Etienne COMTE
Tél. +689 87 20 58 38
Email : etienne.comte@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION POLYNÉSIE

Groupe-POL

25 Avenue Pierre Loti, Immeuble Vehiarii BP 1704 - Tel 40.50.68.68 N° TAHITI 071787 RC 1384B
98713 PAPEETE
+689 40 50 68 68

SOCOTEC Polynésie - S.A.S au capital de 4.480.000 XPF - R.C. PAPEETE 1384 B - N° TAHITI 071787
Siège social : Immeuble Te Papeava - 25, rue de Remparts - Papeete - Tahiti www.socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	7
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Analyse de Risque	8
5.2. Evaluation de conformité	11
6. ANALYSE DE RISQUE	13
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	13
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	14
7. EVALUATION DE CONFORMITE	19
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	20

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2509JT210000029, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

L'examen des dispositions qui pourraient être liées à la sécurité incendie relevant d'un classement en ICPE ne rentre pas dans le cadre des missions qui nous ont été confiées par le maître d'ouvrage (L+LE+STI+VIEL)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

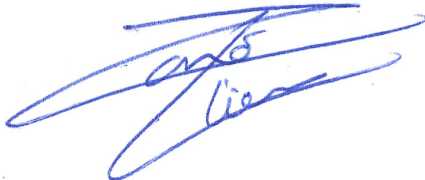
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Etienne COMTE Responsable d’Affaire	
Laurent MOINET Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Etienne Comte

Ce rapport a été transmis à :

- Jean-François GUIHO / jean-francois.guiho@intradef.gouv.fr
- Aloys FOTZE / alloys.fotze@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Aloys FOTZE
DID PAPEETE
B.P. 9154
98715 PAPEETE

Architecte - Maître d'œuvre

Jean-François GUIHO
DID PAPEETE
B.P. 9154
98715 PAPEETE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

FAA'A
98702 Tahiti

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

L'emprise du dépôt carburants, des bâtiments et de ses abords est implantée sur le site du GAM de Faa'a en prolongement de l'aéroport de Tahiti Faa'a.

Les ouvrages envisagés sont:

- L'installation des cuves neuves compartimentées totalisant 240 m3 en complément des 200m3 existants, des équipements des cuves et des chambres d'accès en béton avec couvercle métallique rabattable et cadenassable aux Trous d'Homme ;
- La réalisation d'un talus de recouvrement ;
- La création d'une nouvelle pomperie ;
- L'installation des pompes et des filtres dans le local pomperie ;
- La mise en œuvre des tuyauteries et accessoires, avec le raccordement sur les équipements :
 - ° Entre les cuves,
 - ° Des cuves à la pomperie,
 - ° De la pomperie au poste de chargement/déchargement.
- La mise en place et le raccordement des alarmes suivantes :
 - ° Détection de fuite sur les doubles enveloppes des cuves,
 - ° Détection d'hydrocarbures liquide dans la pomperie,
 - ° Détection incendie au niveau du Poste de chargement camion de la pomperie et de la zone des cuves.
- Installation des boîtiers de commandes, des arrêts d'urgence et du système « homme mort » au poste de chargement ;
- La mise en œuvre d'un revêtement peinture complet sur les lignes ;
- Le réaménagement et rehaussement des voies de circulation ;
- La création d'un local technique ;
- La création du stockage d'émulseur ;
- La création d'un nouveau poste de chargement camion ;
- La création d'une aire de parking couverte ;
- La substitution du sol sous les fondations des bâtiments, y compris le pompage de nappe éventuel ;
- La mise en place des réseaux EP, AEP, électricité et télécommunications ;
- La création d'une cuve de confinement EP et la pose d'un SHOA ;
- La mise en place d'une clôture et des portails ;
- L'installation d'équipements divers (murs, garde-corps, extincteurs, réserve de sable etc.).

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Dossier DCE - Reçu par mail le 4 mars 2026	04/03/2026
G2AVP - 19/0810. Annexe 4 Etude géotechnique G2 (LTPP n°19 0810 du 30 juillet 2019).pdf	20/08/2019

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Peu d'ouvrage sont conservés : radier sous cuve existante non visible ; voile de soutènement périphérique.</i>	S	L'état apparent des ouvrages visibles n'appelle pas de remarque particulière de notre part pour le moment. Une partie de l'ouvrage de soutènement est prévue d'être démolie (celle présentant des désordre : déversement, fissuration, corrosion,...). Après démolition du tertre, l'entreprise de gros-oeuvre devra évaluer l'état de conservation des ouvrages conservés qui recevront de nouvelles charges.	55
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE - Sous ouvrages en béton <i>Rapport d'étude géotechnique phase G2 AVP n°19/0810 établi par le LTPP daté du 30/07/2019</i> - §4.1: "fondations superficielles de type radier ou semelles filantes entrecroisées sur matelas de substitution et sous descentes de charges centrées , la contrainte de sol admissible à l'ELS est de 0.07 MPa" Références: G2AVP - 19/0810. Annexe 4 Etude géotechnique G2 (LTPP n°19 0810 du 30 juillet 2019).pdf DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE - SOUS CHAUSSÉE <i>Hypothèses retenues de trafic routier :</i> - trafic en limite haute T5 soit jusqu'à 25 PL > 5T/ jour/sens de circulation ; - durée de vie de 15 ans ; - accroissement : 0% ; - fond de forme de portance PF1 (essais à la			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
plaque à réaliser - valeurs comprises entre 15 et 30 MPa). Connaissance du sol Agressivité des sols Connaissance de l'hydrologie du site Niveaux de la nappe précisés			
	S	A définir	7
	S	Pour mémoire Les ouvrages et équipements (réseaux par exemple) devront être justifiés avec une poussée hydrostatique (côte à définir) dans leur configuration la plus pénalisante (ouvrages et réseaux vides)	16
	S	Le niveau des plus hautes eau devra être définie de manière explicite (en côte NGT). Les ouvrages seront dimensionnés en conséquence y compris les réseaux.	57
PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	S	Il y aura lieu de définir les dispositions particulières qui seront mise en œuvre afin de prévenir le risque de dégradation par les termites si nécessaire.	10
RÉSEAUX			
Réseau d'assainissement	S	Prévoir regard tous les 80m minimum sur le tracé du réseau d'eau pluviale	14
VOIRIES			
Les véhicules les plus préjudiciables seront composés d'un ensemble tracteur + remorque citerne 3 essieux - 13T à l'essieu). BBSG : 7cm (hors mission SOCOTEC) GNT 0/31.5 : 20cm GNT 0/63 : 55cm Essais sur les couches constitutives des chaussées	S	Le rapport de compactage $k < 2$ au CCTP lot 1 §3.2.1 n'est pas celui prescrit par le LTPP pour la partie voirie (1,5 max pour mémoire).	20
DALLAGES	S	CCTP lot 1 §4.2.5 : L'épaisseur minimal d'un dallage est de 13cm. En outre, le dosage en ciment de ce dallage ne permet pas de respecter la NF EN 206-1 (idem pour les rampes en béton §4.2.6)	24
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT			
Nature ou technique	S	Les armatures pour béton armé barre dite haute adhérence HA auront une limite élastique d'au moins 500MPa.	23

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Classes d'exposition <i>Classes d'exposition :</i> - Fondations : Classe XS2 ; - Superstructure extérieure : Classe XS3 ; - Superstructure intérieure : Classe XS3. Bétons avec agrégats recyclés Contrôles des bétons	S	La classe d'exposition des fondations devra être définie en fonction de l'agressivité des sols.	19
	S	Les modalités de contrôle des bétons devront être précisées (nombre, densité, ouvrages etc...).	33
STRUCTURE MÉTALLIQUE Transmission des efforts horizontaux - contreventement	S	Avis favorable sur le principe de charpente métallique proposée, cependant il conviendra de préciser le mode de contreventement : - dans le plan de la toiture du bâtiment Pomperie ; - dans le sens longitudinal de l'aire de stationnement.	35
ÉTANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION) Drainage	S	Pour mémoire Le drain prévu au lot 1 §4.3.3 devra être de type drain routier et non agricole.	25
		En outre, le réseau de drain devra être raccordé au système de collecte des EP.	
RÉSERVOIRS ET PISCINES RÉSERVOIRS	S	L'avis technique du système d'étanchéité nécessaire à la constitution d'une rétention étanche sur parois béton devra nous être communiqué en phase préparatoire (avant avis sur les plans bétons).	36
BARDAGES Bardage : nature	S	La nature et la qualité des panneaux de bardage de la pomperie devront être précisées.	37
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	S	Pour mémoire RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission : - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de	38

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		SOCOTEC : - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
DEGAGEMENTS	S	Les portes des locaux devront pouvoir s'ouvrir dans le sens de l'évacuation sans clef	27
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Prescriptions spécifiques aux installalions électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion			
choix des matériels,	S	Dans les atmosphères explosives gazeuses (G), les matériels devront être choisis parmi ceux conformes aux normes spécifiques des modes de protection.	59
Choix des matériels			
Aires de chargement / déchargement et aire de stockage			
Références:			
Dossier DCE - Reçu par mail le 4 mars 2026			
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	S	Pour mémoire	30
MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - POTEAU INCENDIE NEUF		L'annexe A de la NF S62-200 nous sera communiquée en fon de chantier complétée par l'entreprise.	
Ajout d'un bac de sable 200l et d'un poteau incendie.			
MOYENS D'EXTINCTION	S	Bien qu'apparaissant sur plans, les extincteurs ne sont pas décrits aux	29
3 Extincteurs 50 kg			
9 Extincteurs 9 kg			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
1 Extincteur 2 kg CONSIGNE	S	CCTP (hormis le spécifique hydrocarbure avec agent d'extinction) Pour mémoire Les plans et consignes de sécurité du site devront être affichés avant la réception des travaux.	31

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS Existence de documents définissant de manière précise ce programme RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS Existence de documents définissant les existants COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Peu d'ouvrage sont conservés : radier sous cuve existante non visible ; voile de soutènement périphérique.</i>	F SO F S	Le programme de travaux est clairement défini dans le dossier communiqué. Absence de diagnostic définissant l'état des ouvrages de structures conservés. L'état apparent des ouvrages visibles n'appelle pas de remarque particulière de notre part pour le moment. Une partie de l'ouvrage de soutènement est prévue d'être démolie (celle présentant des désordre : déversement, fissuration, corrosion,...). Après démolition du tertre, l'entreprise de gros-oeuvre devra évaluer l'état de conservation des ouvrages conservés qui recevront de nouvelles charges.	55

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>Les référentiels de calcul retenus sont les eurocodes.</i>	PM	Pour mémoire	
PARAMÈTRES CLIMATIQUES Vent <i>Les constructions doivent être aptes à résister à des vents atteignant la vitesse de 204 km/h, conformément aux arrêtés locaux n°1352 CG du 21/09/1983 et n°1353 CG du 21/09/1983. Selon les règles NV 65 révisés, la Polynésie est située en zone 4, site exposé. Il faut donc considérer une pression dynamique de base de 90daN/m² et une pression dynamique de base extrême de 157.5 daN/m², affecté du coefficient Ks=1.20 en site exposé.</i>	F		
Neige Pluies <i>Débit de 4.5 litres/m²/minute</i>	SO F		
Atmosphère corrosive	PM	Pour mémoire Projet situé en climat tropical humide et à proximité immédiate du littoral marin. Une atmosphère corrosive sévère doit être considérée pour le choix des produits et matériaux.	
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ	SO		
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	PM	Avis pour mémoire : L'enchaînement des missions géotechniques (G1 à G5) est décrit dans la NF P 94-500, cette norme n'est pas d'application obligatoire. Il est indiqué §4.2.1 de cette norme que "Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives de la maîtrise d'œuvre du projet." C'est donc au MOA de veiller à l'enchaînement des missions géotechniques. Nous conseillons donc au MOA de suivre la NF P 94 500 et l'enchaînement des missions géotechniques.	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE - Sous ouvrages en béton <i>Rapport d'étude géotechnique phase G2 AVP n°19/0810 établi par le LTPP daté du 30/07/2019 - §4.1: "fondations superficielles de type radier ou semelles filantes entrecroisées sur matelas de</i>	F	SOCOTEC émet un avis favorable sur les conclusions et recommandations indiquées dans le rapport. Il convient de rappeler: - le débord du matelas de substitution sera en débord de 2m des ouvrages et réalisé	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>substitution et sous descentes de charges centrées , la contrainte de sol admissible à l'ELS est de 0.07 MPa"</i> Références: G2AVP - 19/0810. Annexe 4 Etude géotechnique G2 (LTPP n°19 0810 du 30 juillet 2019).pdf DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE - SOUS CHAUSSÉE <i>Hypothèses retenues de trafic routier :</i> - trafic en limite haute T5 soit jusqu'à 25 PL > 5T/ jour/sens de circulation ; - durée de vie de 15 ans ; - accroissement : 0% ; - fond de forme de portance PF1 (essais à la plaque à réaliser - valeurs comprises entre 15 et 30 MPa). Connaissance du sol Agressivité des sols Connaissance de l'hydrologie du site Niveaux de la nappe précisés		comme décrit au §4.3 ; - le dernier alinéa du §4.1.1 du rapport " Il est fortement conseillé de faire suivre la réalisation des fonds de fouille par un géotechnicien dans le cadre d'un suivi d'exécution géotechnique pour valider la nature des terrains rencontrés et s'assurer du même horizon au droit de la base du matelas de substitution." - §4.1.2 "la contrainte admissible devra toutefois faire l'objet de vérification après réalisation du matelas de substitution" - §4.1.3 "Il est toutefois attiré l'attention sur le fait de la qualité de la reconstitution du sol, dépendront les tassements (essais et contrôle). F Préconisations du géotechnicien : - 7cm d'enrobé BBSG (couche d'usure hors mission SOCOTEC) ; - couche de base de 20 cm en GNT 0/20 ou 0/31.5 ; - couche de fondation de 25 cm de GNT 0/63 ; - couche de forme de 30 cm (GNT 0/63 ou 0/100). Contrôle portance sur le toit de la couche de forme par essai à la plaque : - EV2>40MPa ; rapport de compactage k<1,5. Dans le cas d'un fond de forme à portance élevée (EV2>30MPa), le géotechnicien admet que les 3 couches de GNT peuvent être remplacée par une de GNT 0/31.5 de 50cm d'épaisseur (mise en œuvre par passe) + 8 cm de GB3 + 7 cm d'enrobé BBSG.	
	S	A définir	7
	S	Pour mémoire Les ouvrages et équipements (réseaux par exemple) devront être justifiés avec une poussée hydrostatique (côte à définir) dans leur configuration la plus pénalisante (ouvrages et réseaux vides)	16
	S	Le niveau des plus hautes eau devra être définie de manière explicite (en côte NGT).	57

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	S	Les ouvrages seront dimensionnés en conséquence y compris les réseaux.	10
RÉSEAUX Réseau d'assainissement	S	Il y aura lieu de définir les dispositions particulières qui seront mise en œuvre afin de prévenir le risque de dégradation par les termites si nécessaire.	14
VOIRIES <i>Les véhicules les plus préjudiciables seront composés d'un ensemble tracteur + remorque citerne 3 essieux - 13T à l'essieu).</i> <i>BBSG : 7cm (hors mission SOCOTEC) GNT 0/31.5 : 20cm GNT 0/63 : 55cm</i>	F	Les résultats de contrôles de portance par passes nous seront communiqués (y compris fond de forme initial)	
Essais sur les couches constitutives des chaussées	PM	Pour mémoire : Des pentes prescrites inférieures à 2% pourront entraîner la présence de flashes et de rétention d'eau.	
FONDATIONS SUPERFICIELLES	S	Le rapport de compactage $k < 2$ au CCTP lot 1 §3.2.1 n'est pas celui prescrit par le LTPP pour la partie voirie (1,5 max pour mémoire).	20
Portance <i>1 m de substitution : Grave 20/200 Grave 200/300</i>	F	Avis favorable au stade de la conception sur une solution de fondation superficielle relatifs aux ouvrages suivants : - radier sous cuves de stockage, - pomperie, - aire de stationnement, - aire de chargement/déchargement, - local technique.	
DALLAGES	F	Nous recommandons à ce la dernière couche de substitution (15/20cm) soit réalisé avec un matériau de granulométrie plus faible (ex : GNT 0/31.5) afin d'assurer une planéité optimale et pouvoir réaliser une meilleur mise en œuvre de la dalle béton.	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT	S	CCTP lot 1 §4.2.5 : L'épaisseur minimal d'un dallage est de 13cm. En outre, le dosage en ciment de ce dallage ne permet pas de respecter la NF EN 206-1 (idem pour les rampes en béton §4.2.6)	24

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Nature ou technique Ouvrages particuliers <i>Porosité des bétons :</i> - Cas général : Les bétons armés auront une porosité maximale de 17%. Si béton précontraint : porosité maximale de 15%, (un essai de convenance sera réalisé avant le coulage du premier élément précontraint). - Les bétons mis en œuvre dans une zone de marnage ou sous le niveau de la nappe, ainsi que pour les ouvrages devant être construit étanches aux hydrocarbures (bac étanche de la pomperie de 20 cm de haut, et cuve de confinement dans son ensemble), leur porosité maximale sera descendue à 13%. Classes d'exposition <i>Classes d'exposition :</i> - Fondations : Classe XS2 ; - Superstructure extérieure : Classe XS3 ; - Superstructure intérieure : Classe XS3. Bétons avec agrégats recyclés Contrôles des bétons	S PM	Les armatures pour béton armé barre dite haute adhérence HA auront une limite élastique d'au moins 500MPa. Pour mémoire	23
	S	La classe d'exposition des fondations devra être définie en fonction de l'agressivité des sols.	19
	S	Les modalités de contrôle des bétons devront être précisées (nombre, densité, ouvrages etc...).	33
STRUCTURE MÉTALLIQUE Transmission des efforts horizontaux - contreventement Protection contre la corrosion Peinture <i>Profilés métalliques : ossature, supportage,...</i>	S	Avis favorable sur le principe de charpente métallique proposée, cependant il conviendra de préciser le mode de contreventement : - dans le plan de la toiture du bâtiment Pomperie ; - dans le sens longitudinal de l'aire de stationnement.	35
ÉTANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION) Drainage	F	La classe d'exposition retenue par le MOA est la classe C5M	
	S	Pour mémoire Le drain prévu au lot 1 §4.3.3 devra être de type drain routier et non agricole. En outre, le réseau de drain devra être raccordé au système de collecte des EP.	25
RÉSERVOIRS ET PISCINES RÉSERVOIRS	S	L'avis technique du système d'étanchéité nécessaire à la constitution d'une rétention étanche sur parois béton devra nous être	36

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
COUVERTURE Nature ou technique <i>Toiture en Tôles d'Acier Nervurés revêtues avec pente supérieur à 7%</i> PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES Autres dispositions relatives à la solidité	F	communiqué en phase préparatoire (avant avis sur les plans bétons).	
REVÊTEMENTS COLLÉS BARDAGES Bardage : nature	HM	Hors mission En Polynésie, il est possible d'appliquer de l'imperméabilisation sur des ouvrages neufs (voir document AQC et échanges avec les assureurs SMABTP) dans l'annexe. Nous recommandons l'utilisation d'une peinture I3 conformément au document de la SMABTP pour les ouvrages exposés.	
	SO		
	S	La nature et la qualité des panneaux de bardage de la pomperie devront être précisées.	37
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	S	Pour mémoire RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission : - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC : - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	38

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS	F		
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux	F		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	F		
Effectif	PM	Pour mémoire	
DEGAGEMENTS	S	Les portes des locaux devront pouvoir s'ouvrir dans le sens de l'évacuation sans clef	27
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Ventilation des locaux	F		
Distance maximale des postes habituels de travail par rapport à une issue sur l'extérieur ou un local donnant sur l'extérieur	F		
Ouverture des portes sur l'extérieur	F		
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
DESENFUMAGE	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION...	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)	PM	Pour mémoire Les installations électriques devront être conformes aux normes les concernant et plus particulièrement à la norme NF C 15-100.	
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion			
Installations électriques limitées,	PM	Pour mémoire : Les installations électriques de ces emplacements (BE3) devront être limitées à celles nécessaires à l'exploitation de ces emplacements.	
choix des matériels, Choix des matériels <i>Aires de chargement / déchargement et aire</i>	S	Dans les atmosphères explosives gazeuses (G), les matériels devront être choisis parmi ceux conformes aux	59

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>de stockage</i> Références: Dossier DCE - Reçu par mail le 4 mars 2026 courant admissible réduit dans les conducteurs, obturation des caniveaux, conduits, fourreaux et traversées de parois, Obturation des caniveaux, fourreaux, conduits, etc. choix des canalisations, protection à l'origine contre les surcharges et courts-circuits les circuits alimentant de tels emplacements, protection des circuits par DDR au plus égal à 300 mA en schémas TT et TN, liaisons équipotentiellles, dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux, <i>L'armoire TGBT prévue en dehors des zones dangereuses.</i> ASCENSEURS MOYENS DE SECOURS MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - POTEAU INCENDIE NEUF <i>Ajout d'un bac de sable 200l et d'un poteau incendie.</i> MOYENS D'EXTINCTION 3 Extincteurs 50 kg 9 Extincteurs 9 kg 1 Extincteur 2 kg ALARME SONORE	PM PM PM PM PM PM F SO S S F	normes spécifiques des modes de protection. Pour mémoire : Les valeurs des courants admissibles des canalisations devront être réduites de 15%. Pour mémoire : Les caniveaux, conduits, fourreaux, etc. devront être obturés à leurs extrémités. Pour mémoire : Les câbles électriques devront être choisis avec une classe supérieure à la classe d'influences externes de l'environnement de leur lieu de pose. Pour mémoire : Les câbles distribuant de tels emplacements devront être protégés contre les surcharges et les courts-circuits par des dispositifs situés à l'origine de ces circuits. Pour mémoire : Les circuits de ces emplacements devront être protégés par des DDR au plus égal à 300 mA. Pour mémoire : Tous les éléments conducteurs de ces emplacements devront être mis à la terre par liaison équipotentielle. La résistance de continuité entre ces éléments devra être au plus égal à 1Ω et la valeur de la résistance de la prise de terre devra être inférieure à 10Ω (arrêté ICPE). Pour mémoire L'annexe A de la NF S62-200 nous sera communiquée en fon de chantier complétée par l'entreprise. Bien qu'apparaissant sur plans, les extincteurs ne sont pas décrits aux CCTP (hormis le spécifique hydrocarbure avec agent d'extinction)	30 29

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Mise en place d'un équipement d'alarme de type 3 avec DM et DSAF. CONSIGNE SÉCURITÉ HORS INCENDIE DES LIEUX DE TRAVAIL Parois transparentes ou translucides GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES GARDE-CORPS Leur conception est prévue conforme à la norme NF E 85-015 PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES PORTES ET PORTAILS Portes et portails non motorisés	S SO F SO	Pour mémoire Les plans et consignes de sécurité du site devront être affichés avant la réception des travaux. Avis favorable de principe - absence de représentation graphique et de précisions sur le respect des normes.	31

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet